



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 103979

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les assurances pour les prêts contractés par des personnes atteintes de longues maladies. En effet, le droit à l'oubli mis en place en 2016 pour certaines pathologies notamment cancéreuses est une avancée. Cependant, des difficultés subsistent pour les personnes souhaitant s'assurer pour les maladies futures. Il aimerait donc connaître les opportunités s'ouvrant à ce public spécifique afin de pallier toute inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103979

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3226

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)